



Norme internationale

ISO 3262-10

Matières de charge — Spécifications et méthodes d'essai —

Partie 10:

Mélange talc/chlorite naturel sous forme lamellaire (<https://standards.iteh.ai>)

Extenders — Specifications and methods of test —

Part 10: Natural talc/chlorite in lamellar form

[ISO 3262-10:2024](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/82123818-502f-42e7-858d-e3390ba6eb1d/iso-3262-10-2024>

iTeh Standards

(<https://standards.iteh.ai>)

Document Preview

[ISO 3262-10:2024](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/82123818-502f-42e7-858d-e3390ba6eb1d/iso-3262-10-2024>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2024

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

	Page
Avant-propos	iv
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences et méthodes d'essai	2
5 Rapport d'essai	4

iTeh Standards

(<https://standards.iteh.ai>)

Document Preview

[ISO 3262-10:2024](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/82123818-502f-42e7-858d-e3390ba6eb1d/iso-3262-10-2024>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 256, *Pigments, colorants et matières de charge*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 298, *Pigments et matières de charge*, du Comité européen de normalisation (CEN) conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3262-10:2000), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes:

- modification de la première partie du titre en «Matières de charge»;
- dans le [Tableau 1](#), ajout de la détermination du quartz et de l'amiante dans les exigences essentielles;
- dans le [Tableau 2](#), remplacement de la méthode d'essai de détermination de la distribution granulométrique par celle de l'ISO 8130-13;
- mise à jour des références normatives.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 3262 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.

Matières de charge — Spécifications et méthodes d'essai —

Partie 10:

Mélange talc/chlorite naturel sous forme lamellaire

1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences et les méthodes d'essai correspondantes pour les produits préparés à partir de talc et de chlorite d'origine naturelle sous forme lamellaire.

2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 787-2, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 2: Détermination de la teneur en matière volatile à 105 °C*

ISO 787-3, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 3: Détermination des matières solubles dans l'eau — Méthode par extraction à chaud*

ISO 787-7, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 7: Détermination du refus sur tamis — Méthode à l'eau — Méthode manuelle*

ISO 787-9, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 9: Détermination du pH d'une suspension aqueuse*

ISO 787-14, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 14: Détermination de la résistivité de l'extrait aqueux*

ISO 787-18, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 18: Détermination du refus sur tamis — Méthode mécanique avec liquide d' entraînement*

ISO 3262-1, *Matières de charge — Spécifications et méthodes d'essai — Partie 1: Introduction et méthodes d'essai générales*

ISO 3262-2:2023, *Matières de charge — Spécifications et méthodes d'essai — Partie 2: Partie 2: Barytine (sulfate de baryum naturel)*

ISO 8130-13, *Poudres pour revêtement — Partie 13: Analyse granulométrique par diffraction laser*

ISO 14966, *Air ambiant — Détermination de la concentration en nombre des particules inorganiques fibreuses — Méthode par microscopie électronique à balayage*

ISO 18451-1, *Pigments, colorants et matières de charge — Terminologie — Partie 1: Termes généraux*

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et les définitions de l'ISO 18451-1 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes:

- ISO Online browsing platform: disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia: disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

3.1

talc/chlorite naturel

mélange naturel de silicate de magnésium hydraté $3\text{MgO} \ 4\text{SiO}_2 \ \text{H}_2\text{O} \ | \ \text{Mg}_3[(\text{OH})_2/\text{Si}_4\text{O}_{10}]$ et de silicate de magnésium et d'aluminium hydraté $\text{MgAl}_2[(\text{OH})_2/\text{Al}_2\text{Si}_2\text{O}_{10}] \ \text{Mg}_3(\text{OH})_6$ sous forme lamellaire

4 Exigences et méthodes d'essai

Pour le mélange talc/chlorite naturel sous forme lamellaire conforme au présent document, les exigences essentielles sont spécifiées dans le [Tableau 1](#) et les exigences conditionnelles dans le [Tableau 2](#). Les méthodes d'essai figurant dans les [Tableaux 1](#) et [2](#) doivent s'appliquer.

NOTE Les classes minéralogiques (grades A, B, C et D) ont été fixées en fonction des produits disponibles sur le marché (voir [Figure 1](#)).

Tableau 1 — Exigences essentielles

Caractéristique	Unité	Exigence				Méthode d'essai
		Grade A	Grade B	Grade C	Grade D	
Teneur en talc	Fraction massique en pourcentage	100 à 85	85 à 70	70 à 30	30 à 0	Diffraction des rayons X ou méthode à convenir entre les parties intéressées
Teneur en chlorite		0 à 15	5 à 30	20 à 70	60 à 100	
Teneur totale en talc et chlorite, min.				90		
Perte au feu	Fraction massique en pourcentage	4,7 à 9,5	5,9 à 11,1	7,0 à 13,9	9,8 à 16,0	ISO 3262-1
Matières volatiles à 105 °C, max.	Fraction massique en pourcentage			0,5		ISO 787-2 ^a
Matières solubles dans l'eau, max.	Fraction massique en pourcentage			0,2		ISO 787-3

^a Après accord entre les parties intéressées, des prises d'essai de masse autre que 10 g peuvent être utilisées.

^b Ces valeurs excluent l'effet sur le résultat de tout traitement de surface.

^c XRD: la XRD permet de déterminer si l'échantillon contient l'un des minéraux de l'amiante (minéraux du groupe des amphiboles ou chrysotile) à une limite de détection caractéristique de 0,1 %. Toutefois, l'essai par XRD n'indique pas si les minéraux de l'amiante éventuellement présents dans l'échantillon ont la morphologie de l'amiante (fibres en forme d'aiguille). En outre, la limite de détection de la XRD est trop haute pour être conforme à la limite de détection légale exigée pour l'amiante: c'est pourquoi cette méthode est couplée à la SEM/EDX ou à la TEM.

SEM/EDX ou TEM: les analyses effectuées par SEM/EDX et par TEM permettent non seulement d'indiquer si des minéraux de l'amiante sont présents dans un échantillon mais aussi de déterminer si ces minéraux ont la morphologie de l'amiante. Ces méthodes permettent également d'atteindre une limite de détection inférieure à 0,01 %. Cette limite de détection est bien conforme aux exigences légales relatives aux analyses de l'amiante.

Étant donné que la seule analyse par XRD ne permet pas de respecter la limite de détection requise ni d'indiquer si les minéraux présents ont la morphologie de l'amiante, l'auteur déconseille vivement d'effectuer les analyses par XRD uniquement.